

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/10-502-247 du 13/09/2010

APPARIEMENTS ELECTRONIQUES « INTER-ACTION » ENTRE LES SECTIONS EUROPEENNES FRANÇAISES ET LES « SPECIALIST SCHOOLS » ANGLAISES

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Le programme Inter-Action a été mis en place entre la France et l'Angleterre à la rentrée 2001. Il s'inscrit dans le cadre des accords éducatifs signés par la France et l'Angleterre. Il s'agit d'un programme d'appariement entre *Specialist Schools* anglaises et sections européennes d'établissements publics du second degré en France.

En septembre 2003, la gestion du programme Inter-Action a été confiée en France au CIEP et en Angleterre au *Specialist Schools and Academies Trust* (SSAT). La DGESCO et l'IGEN sont associées au pilotage.

Des informations sur le programme destinées aux établissements anglais sont disponibles sur le site du SSAT : www.inter-action.eu

A qui le programme est-il destiné ?

- En France : collèges et lycées publics disposant d'une section européenne anglais
- En Angleterre (l'Irlande du nord, le Pays de Galles et l'Ecosse ne sont pas concernés par le programme Inter-Action) : jusqu'en 2007, ce programme, anciennement appelé "LC-SE", était limité, côté anglais, aux seuls *Language Colleges*. Désormais, le recrutement des établissements anglais s'étend à d'autres types de *Specialist Schools* (établissements anglais ayant une ou plusieurs orientations spécifiques, telles que les langues, le sport, les sciences, l'ingénierie, les arts etc.)

Quels sont les objectifs fondamentaux du programme ?

Le programme Inter-Action permet aux établissements sélectionnés de trouver un partenaire. Il permet la mise en contact, essentiellement par des échanges à distance, de classes anglaises et françaises autour d'un projet faisant appel non seulement aux compétences linguistiques, mais aussi à d'autres disciplines et à l'utilisation des TICE.

Le programme Inter-Action prévoit une journée d'information et de rencontre entre les coordonnateurs des établissements sélectionnés, à laquelle les établissements candidats s'engagent à participer s'ils sont sélectionnés.

Cette rencontre a généralement lieu en janvier-février en alternance à Londres ou à Sèvres (CIEP). Elle permet aux partenaires de faire connaissance et de poser les bases d'un projet commun.

Objectifs du programme pour les élèves

- communiquer en utilisant la langue du partenaire et mieux comprendre certains aspects de sa culture
- développer un travail coopératif autour d'un projet commun en langue étrangère
- acquérir et investir des compétences en TICE

Objectifs du programme pour les enseignants

- développer une pédagogie de projet et d'échange à distance
- favoriser le dialogue interdisciplinaire et interculturel
- développer des innovations pédagogiques en utilisant les TICE (podcast, visioconférence...)

Objectifs du programme pour les établissements

- ouverture internationale de l'établissement scolaire par le biais d'un partenariat durable
- conforter la place de la section européenne au sein du projet d'établissement

Le programme Inter-Action favorise la mise en œuvre d'actions pluridisciplinaires d'échanges à distance, sur la base des TICE. D'autres programmes peuvent y être associés comme les programmes communautaires ou d'autres actions de la coopération franco-britannique.

Quels sont les critères de sélection permettant d'entrer dans le cadre du programme Inter-Action ?

- disposer d'un matériel informatique suffisant et de compétences en TICE au sein de l'équipe pédagogique
- former une véritable équipe pluridisciplinaire autour du projet d'appariement
- être suffisamment souple dans ses exigences pour s'adapter aux besoins des partenaires
- engager l'établissement tout entier dans le projet (inscription au projet d'établissement, reprise du partenariat chaque année par l'établissement, sans tenir compte des éventuels changements de personnes, implication d'autres classes, notamment des plus jeunes, dans le projet...)

Comment poser votre candidature ?

Dépôt des candidatures – du 20 septembre au 8 novembre 2010

Les établissements intéressés doivent s'inscrire en ligne sur le site www.web-interaction.net. Le dossier de candidature au programme Inter-Action devra être rempli avec soin par le coordonnateur du projet. Il est nécessaire de remplir un dossier de candidature par projet : en effet, si dans un même établissement, le collège, le LGT et le lycée professionnel souhaitent participer au programme, **trois dossiers différents** devront être remplis.

La candidature de l'établissement ne sera validée définitivement que lorsque l'exemplaire papier, visé par le chef d'établissement, sera reçu au CIEP. La date limite de retour des candidatures au CIEP est le 8 novembre 2010.

Pour information : le délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC) recevra automatiquement une copie électronique des dossiers de candidature de son académie et sera invité à transmettre un avis à la Commission de sélection et d'appariement du programme.

Sélection des candidatures – fin novembre 2010

Diffusion des résultats de sélection.

Séminaire de contact à Londres – 27 et 28 janvier 2011

Un séminaire de travail et de prise de contact se tiendra à Londres (CIEP) **les 27 et 28 janvier 2011**. Tout établissement candidat au programme Inter-Action **s'engage**, s'il est retenu, à participer à cette réunion. Les frais de restauration et d'hébergement d'un représentant par établissement sélectionné seront pris en charge par le CIEP, mais les frais de déplacement seront à la charge de l'établissement.

Les candidats sont invités à monter dans le cadre du partenariat un véritable projet qui associe les TICE.

Il n'est toutefois pas nécessaire que l'établissement présente un projet précis au moment où il pose sa candidature : le projet pourra être conçu au moment de la rencontre des partenaires.

Accompagnement pédagogique

Afin d'améliorer la qualité des projets mis en œuvre dans le cadre du programme Inter-Action, le CIEP a réalisé un dossier pédagogique très complet sur la pédagogie des échanges à distance. Ce dossier est disponible en ligne sur le site Emilangues www.emilangues.education.fr (Rubrique « International »).

Pour toute question concernant le programme ou la procédure d'inscription en ligne, contactez la responsable du programme au CIEP :

Sophie Binard, tél. : 01 45 07 69 45 , mél. interaction@ciep.fr

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille